

n°5

Vendredi
10 septembre
2021

Le point sur la situation

Vendredi 10 septembre 2021

A l'exception des habitants des immeubles 22 et 28 rue Planterose, vous avez tous pu réintégrer votre domicile. Nous espérons que la période estivale vous aura permis de vous réapproprier votre chez vous et de surmonter l'épreuve que vous avez vécue.

La gestion de ce péril se poursuit avec les travaux de réparation des 22 et 28 rue Planterose qui seront engagés avec l'objectif d'une mise en sécurité définitive.

Nous avons pleinement conscience des difficultés auxquelles vous avez été confrontés ces trois derniers mois. Je tenais, avec notre président Stéphane Pfeiffer et toute l'équipe d'inCité mobilisée pour gérer au mieux le péril, à vous remercier de la patience dont vous avez su faire preuve. Nous resterons en contact avec vous jusqu'à la toute fin des travaux de sécurisation.

Benoît Gandin
Directeur général d'inCité Bordeaux Métropole Territoires

inCité vous informe sur...

Fin des interventions pour sécuriser les immeubles 22 et 28 Planterose

Le confortement des pignons des immeubles 22 et 28 rue Planterose s'est achevé fin août : les entreprises ont poursuivi les travaux de démolition et de protection des bâtis. Des échafaudages ont été posés pour maintenir les immeubles de part et d'autre et une palissade de chantier installée entre les façades des 22 et 28 rue Planterose pour protéger la zone et éviter toute intrusion.

• **Les études et travaux de mise en sécurité définitive**

Les deux immeubles 22 et 28 rue Planterose vont devoir faire l'objet de travaux pour leur mise en sécurité définitive. inCité a mené plusieurs réunions avec le syndic de copropriété du 22 représentant des propriétaires ainsi que le propriétaire du 28 afin de se mettre d'accord sur la méthode de travail pour cette nouvelle étape. Dans un premier temps, un diagnostic technique va être commandé conjointement par les propriétaires et inCité afin de déterminer les travaux de réparation à entreprendre sur les murs mitoyens. Il a été convenu de confier ce diagnostic à ID Bâtiment qui a défini et piloté les travaux de démolition et de sécurisation. Dans un second temps, des entreprises seront consultées, puis les travaux pourront être engagés.

• **Le retour des habitants des 22 et 28 rue Planterose**

Les ménages de ces deux immeubles ne pourront réintégrer leur domicile que lorsque ces travaux seront réalisés. Les solutions de relogement proposées par inCité ont ainsi été prolongées pour ces derniers ménages qui sont désormais installés provisoirement dans des appartements meublés. inCité et leur propriétaire reviendront vers eux individuellement dans les prochaines semaines. Claire Ducruit reste votre interlocutrice pour les questions relatives à l'hébergement temporaire.

Les frais liés à des achats de première nécessité que certains d'entre vous ont dû avancer ont été remboursés par inCité.



Installation de la palissade et des échafaudages de protection contre les façades des 22 et 28 rue Planterose



inCité Bordeaux Métropole Territoires
101 cours Victor Hugo
CS91234 - 33074 Bordeaux cedex

incite-bordeaux.fr



Vous avez reçu cet email suite à l'effondrement des immeubles 24 et 26 rue Planterose, et uniquement à des fins d'information relative à ce sinistre.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez, à tout moment, envoyer un mail à l'adresse suivante : incite@incite-bordeaux.fr.

Si vous souhaitez vous désinscrire, cliquez sur le lien suivant :

[Se désinscrire](#)

